



Album

de M. M. Les Pairs de France

Par Le Comte de Noé

2^e Volume



2^e Division.

Ministère de l'Instruction Publique.

Etablissement
Scientifiques et Littéraires.

Paris, le 24 Juin - 1847.

4^o Bureau.

Bibliothèques publiques,
Souscriptions,
Indemnités littéraires.

F^o 11232.2
de l'enregistrement général.

Objet.

Monsieur Le Comte, Vous avez bien voulu
m'écrire pour appeler mon attention, particulière sur les lettres
de M. Driolle à la dévotion de l'Ordre Royal de la Légion
d'Honneur.

J'ai fait inscrire M. Driolle au nombre des
candidats à cette haute marque de distinction. Soyez assuré
que j'examinerai de nouveau ses titres avec tout l'intérêt qu'ils
méritent et que j'en ai augmenté avec honneur recommandation
lorsque je m'occuperai du prochain travail des promotions dans
l'Ordre.

Recevez, Monsieur Le Comte, l'assurance de
ma haute considération.

Le Ministre de l'Instruction
Publique.

Worms

M. Le Comte de Noé, Pair de France

1

Je serai trop heureux que
ce liquet, conservé par
mon excellent collègue, m'as-
surent une place dans ton
souvenir affectueux.

Gon.
de Maucenburg



Monsieur le comte et collègue,

je ne m'empresse de vous envoyer la
 journal de Blair dans lequel vous
 trouverez les n^{os} que je vous ai
 indiqués dans ma dernière lettre, je
 souhaite sincèrement que vous
 soyez au nombre des heureux,
 Votre dévoué et affectueux

Bon Loguereux

Je vous remercie mille
fois, mon cher Comte,
de l'assurance que vous voulez
bien m'envoyer pour
mon frère : je les lui transmettrai
par la première occasion ;
et j'irai vous en témoigner
de vive voix me recommandant
deis que l'assemblée me
laisser en pleinement de
liberté. Je serai heureux
d'y faire connaissance

a M. de Luppé
Veuillez agréer la
couverte assurance
de ma haute estime
à mes distingués

M. de Luppé

le 6 Mai 1848

Ben de Poggio

1

mon ami, j'ai osé vous adresser
un petit gougeon de la meun en attendant que
ma poche soit plus heureuse, faite lui bon accueil
et ainsi moi toujours
à propos de cela ma femme disait hier, quand
vous viendra t'il en manger sur lieu

Jambon Du 81
mon 1876

metty nos hommages aux pieds de la Duchesse

Le C^{te} de Castries offre ses complimens
 au Connétable Alexandre Cauchy et lui
 fait observer que sur la lettre de convoca-
 -tion pour le 20^{me} Fevry, on a oublié de
 mentionner la réunion à S^{te} Genevieve de la
 Commission chargée de l'examen de sa
 proposition

à Paris le 14 Janvier 1835

Monsieur le Duc

Deux étrangers desirant des billets
 pour entrer aujourd'hui à la séance de
 la chambre des pairs, je vous prie de
 vouloir bien en remettre deux au porteur,
 et de recevoir mes remerciemens, ainsi que
 l'assurance de ma considération pour l'avenir
 J'ai l'honneur d'être

Monsieur le Duc

Votre très humble
 serviteur et collègue
 - Crispin

47 Fev 1835

Un gros rhume qui me retient chez moi
chez votre honore' collegue, m'a prive de vous
conduire mon fils. Nous avions honte de vous
trouver Vendredi: je espere que plus heureux
aujourd'hui. Je veut vous exprimer toute
sa reconnaissance pour vos bontes: & moi j'ai
besoin de vous re'peter combien j'ai ete' touché
de votre bonte' & gracieuse obligation.

Je vous renou'ele mon cher toute mes
sentimens les plus de'voués.

M. de Villars

a. 11^e Janvier

Mon cher Duc

Je recois votre lettre et je serai exact au
Rever-vous ... voila tout ce que j'ai le temps
de vous dire. Belle nuit

M. de Villars

Jeudi 2 juillet
à 11 heures

Monsieur le Duc et cher Colleague

Deux ans et de ma connaissance
devenant ajoutés à une séance de la
Chambre des Pairs. Si vous avez la bonté
de me faire envoyer deux billets, ^{pour la 1. séance} je vous
saurais grand gré de votre obligeance.
Je vous prie, Mon cher Colleague d'agréer
l'assurance de ma haute considération

Langlois

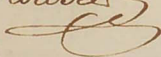
31. Mars 1836.

on m'avait au bureau du journal de Paris que
 le citoyen Benegard n'avait pas fait
 recevoir à la caisse du journal le mandat
 de 9 centes des fraies qui 'était payable
 le 16. les fonds sont prêts depuis le
 jour dit.

mon fils m'écrit de l'orient qu'il fait
 envoie une traite sur le citoyen Benegard
 pour 500^{fr} payable 15 ventose, sans date
 15/25. quand elle arrivera je prie le
 citoyen Benegard de m'envoyer le porteur
 pour l'acquiescer.

meille amitié, D'attachement

21. Ventose an 8.

Benegard


Mon bon et cher Collègue,

Vous avez eu la bonté de me demander de
 mon écriture. Je ne puis regarder une telle
 et si gracieuse demande que comme l'effet
 de votre bienveillance pour moi. Car
 rien au moi ne vaut la peine qu'on
 attache le moindre prix à un autographe
 de ma main. — Je vous dirai, en saisissant
 cette occasion, par écrit ce que j'ai en
 l'honneur de vous exprimer de vive voix:
 c'est que la loi sur la soit destinée aux
 malheureux colons de St. Domingue, —
 trouve toujours en moi un contradicteur
 des plus réels, parce que j'y trouve qu'elle
 coûte ce, et achève la mine totale de
 25. mille coopératives, dignes de tout

notre intérêt.

Veuillez agréer, Monsieur le Comte
et cher collègue, l'hommage de la
considération très distinguée que
nous a vous

votre très humble
serviteur
Jas De Boucheg

Paris le 3 août 1839.

Division Militaire.

Paris, le 20. Mai 1837
a 2^e

Etat-Major Général.

J'aurais, mon cher Comte, voulu
remettre moi-même à sa Chambre
la permission que vous m'avez
demandée pour M. votre fils -
mes affaires ne me permettant pas
de m'y rendre, je vous l'adresse
ci-joint, en vous renouvelant
mes compliments la plus expressive
et les plus distingués avec lesquels
je suis tout et tout.

Signé
Lafitte

Albano 3 Juin 1836

Monsieur le Comte

J'ai reçu avec beaucoup d'impression la lettre que
M^r le Chevalier De Vitte m'a remise de votre part. Je
n'ai pu faire honneur à votre recommandation comme
je l'aurais voulu: une maladie assez grave a rempli
fort tristement pour moi le temps de son premier séjour à
Rome. Je lui va cependant un peu de mieux, l'étais alors,
et depuis à son retour à Naples. Et n'a pas pu être en état
de répondre utilement.

J'espère que la lecture sera bientôt terminée; quand vous
m'indiquerez le précis des choses touchées de l'histoire et surprenantes,
en être au jugement de votre. Cependant j'étais au jour
dans un journal que la Chambre de Rome de l'année de l'été
constituer en leur jour purger la fontaine de St. Paul
à quel des accusés d'innocence. Serait-il possible qu'au caprice de
chaque d'un la Chambre se trouve à soumettre à ce Comité?

Je suis, Monsieur & cher Collègue, avec
l'impression de mes sentiments distingués, l'assureur de ma
très parfaite soumission à votre
j'ai la Courmaubourg

Administration

de l'Expédition générale

DES
Messageries,en
NOTRE-DAME-DES-VICTOIRES.

Monsieur le Comte et cher Collègue,

Je vous remercie de la lettre que
vous avez bien voulu m'écrire : ce que je m'étais
proposé de vous écrire à Paris pour vous demander
de certains détails qui concernent Monsieur de Dillon
et son fils, j'en ai pu faire la connaissance que par le
nom de Monsieur de Dillon, lequel par là même
me permet de vous dire que je n'ai plus qu'à vous
remercier de vous en avoir bien voulu donner à
l'affaire dont il s'agit.

Je vous prie de m'écrire que votre souvenir de mon
général m'est parvenu et m'en a été fort agréable : le
Mars qui s'écoule vous fera jusqu'à présent en
sécurité, car nous avons besoin de tranquillité.
Nous sommes plus avancés que vous; notre bonheur

à Monsieur le Comte de Nové Paris de France. 1.

mon cher duc, vous êtes mille
 fois trop bon de vous occuper
 avec autant de suite de ma vieille
 personne. j'en suis extrêmement
 touché mille amitiés
 Talleyrand

24

Grande Chancellerie

Paris, le 20 Avril — 1843

de l'Ordre royal
de la Légion d'honneur.

Monsieur,

2^e Division.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait
l'honneur de m'écrire et par laquelle vous me
transmettez et recommandez, au nom de son
Altesse Royale Madame la Duchesse d'Orléans,
la demande formée par M^r Grimaud, Capitaine
des Régis de Hussards, pour l'adoption gratuite de
M^{lle} sa fille, dans une des Maisons d'éducation
de la Légion d'honneur.

C'est une entreprise et heureuse et facile
qui peut être agréable à son Altesse Royale,
je vous m'adresse à M^r Grimaud une instruction
qui lui fera connaître les formalités à remplir
et j'examinerai sa demande avec la plus
grande attention.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma
considération distinguée.

Le Grand Chancelier,
M de la Grange

Apeline Secrétaire des Commandeurs de son Altesse
Royale Madame la Duchesse d'Orléans

Le Maréchal Girard est effectivement
 contrarié de ne pouvoir se rendre aujourd'hui
 à l'invitation qu'il a reçue de Monsieur le
 Grand Réformateur de la Chambre des Pairs et
 de Madame la Duchesse de Castles. Il est
 retenu chez lui par indisposition légère, mais qui
 l'empêche de sortir. Il prie M^{rs} le Duc
 et M^{rs} la Duchesse de Castles de vouloir bien
 agréer ses excuses et ses regrets bien sincères.

Paris, Jeudi.

Monsieur le comte et très cher collègue, 12

Vous m'avez demandé hier quelques mots de mon
écriture pour leur donner place dans votre
collection d'autographes. je satisfais à cette
demande en la respectant ici de ma main qui est
ferme comme elle l'était il y a soixante ans
quoique ma 87^{me} année ait commencé le 29
mai dernier. je puis même dire que j'écris
sans avoir besoin de lunettes, mais mon grand
âge me tient sur le qui vive.

agréé, Monsieur et très cher collègue, l'assurance
de ma haute considération et de mon bien sincère
attachement. Le C^{te} Duchâtel

Paris, 5 Juillet 1837.

M. le C^{te} De Noé Lair de France.

Le G^{al} De Laillès a l'honneur de souhaiter
de bonjour a messieur de Comte De Noë
et de s'assurer qu'il aura toujours
grand plaisir a faire quelque chose qui
lui soit agreable.

Le 14 juillet 1837.

Vous m'avez permis Monsieur Le Vicomte de vous envoyer mes notes qui contiennent
 une Notice des Carlites du Midi, et de recueillir tout votre intérêt toute votre appui.
 Voici le Don et l'ajout. Le jeune Jean Jourdan de Cognac fils
 Montpellier protestant, fut assailli ainsi que son père le soir de la
 Toussaint 1793 par une bande Armée de Lyon et de Caumont
 qui le mutilèrent, (il a perdu les bras) et le rendirent incapable de
 tout travail. Une pétition, approuvée par le préfet de l'Herault fut
 présentée le mois de juillet dernier au Ministre de l'Intérieur, en l'effet d'obtenir
 une pension au Secours de 100^l a été provisoirement accordée.

Je voudrais Secours Monsieur Le Vicomte. Si Jean Jourdan
 a droit a une pension, s'il peut l'espérer comme ne pouvant
plus travailler, par suite d'un événement politique, et vous prie de
 faire le jeune homme tout ce qui sera possible pour lui
 la haute position. Espère de vouloir bien me faire connaître
 ce qui aura été décidé en sa faveur.

Excusez moi de vous déboiter de vos occupations, et agréés
 Monsieur Le Vicomte mes remerciements de la bienveillance avec la
 quelle vous avez accueilli mes paroles, l'espérance des soulèvements
 d'ailleurs avec les quels je l'honneur de l'être

Paris rue Cassini n° 7.
 Le 25 Mars 1831.

Votre très humble et
 très obéissant serviteur
 Le Citoyen Lussac

E. V. P.

Mon fils le C^t. Eugène de Bassano arrivé à Paris
 pour quelques semaines m'a chargé de solliciter de
 Monsieur de Lamoignon, pour le temps de son séjour,
 le billet permanent qui s'accorde aux fils de Paris.

Monsieur.

Léon de Bassano

billet permanent
 à faire remettre
 au L^{ts}.

St. de Leger

14
Sainte - le 5^{me} juin

j'ai reçu hier votre lettre, mon cher collègue,
et je m'empresse de vous en remercier.
Le empressement que vous me Donnez ne
me laisse plus de doute sur la présentation
prochaine de la loi de la Paix, et je
vais m'arranger en conséquence pour
profiter de vos bons avis. - je trouve
comme vous que le général Guithonniot
aurait mieux fait de se taire, et n'en
pas l'auteur d'un bon citoyen, et surtout
de nouveaux embarras, à une gouvernement
qui en a tant déjà eus. je suis bien aise
qu'on se soit décidé à revenir de la Paix,
cette espèce de violence faite à la majorité
supérieure, sera pour la chambre actuelle

Mon cher Comte.

Permettez-moi de vous remercier de votre
 assurance que vous n'êtes point de
 l'avis de mon fils et de votre confiance
 en moi.

W. P.

de l'amp.

16

est fort mal à vous, mes^{rs} D^{rs} mes collègues
de n'être pas avec vous voir et jamais
Nous valons cette course. avec vous
am^{rs} de même une bonne chambre, une belle
vue, et je vous aurai souvent dans votre fort
et dans vos environs qui valent examen.
Rendez vous donc si le temps change, il ne
peut continuer. Laidieu et peut être
avec vous dans quelques pays de l'Isle.
Je vous remercie pour la fameuse masculin
vaille une le gard^{er}, si vous en avez l'opportu^{ité}

CABINET

DU
Premier Président.

Cher excellent collègue, on m'a
dit que vous voudriez venir ~~voir~~
un tableau que j'ai dans mon petit
salon; soyez assés bon pour venir
avant midi ou de trois à cinq; je
voudrais être là quand vous
viendrez - adieu tout à vous

Bartley

Le 31. juillet 1841

Paris 12. Juin 1844.

18

Voilà, Monsieur et très honorable collègue, la notice
que vous avez bien voulu me adresser à votre fâcheux
papier sur l'établissement des Docks et des Dépôts
dans notre belle exposition de produits de l'
industrie nationale. Vous voyez, en y jettant
un coup d'oeil, que si l'on agit d'un intérêt égoïste,
très élevé au-dessus de nos préoccupations ordinaires;
C'est presque un intérêt d'humanité, si la vieillesse
de l'examen sollicité avait pour effet d'indiquer
les chances d'avenir d'un tel établissement. à un
homme tel que vous, il n'y a plus de recommandation,
à faire à la suite d'une semblable observation;
aussi, me permettra-t-elle de vous
prier d'agréer l'expression de mon profond
et de ma haute considération.

Ch. de Villiers

Monsieur le Comte de Villiers, Paris le 12 Juin 1844.

Mon cher Colleague

Vous avez bien voulu me proposer
des billets pour la galerie de
tableaux de est^s aquas.

Si vous etes encore dans ces bonnes
dispositions, vous seriez bien aise

de m'en envoyer, et je vous prie
d'en agréer d'avance tout

mes remerciements et l'assurance
de tous les sentiments de votre

devoué
colleague

J. de Montigny

ms. 21

Monsieur le Comte,

M. Duchâtel devant présider
une commission tomorrow à onze
heures ne pourra point vous recevoir.
Il m'a indiqué un rendez-vous
pour dimanche à midi. Le soir
et l'heure vous conviennent,
venez-moi le faire connaître
et je serai à vos ordres.

Agnez, Monsieur le Comte,
l'assurance de ma haute considération

J. F. Stortet.

8 Joursier 1836.

M. Joly.
remette les 2 billets
pour la prochaine
séance. M. de
Joly de Sars.

Monsieur le Duc Decazes peut-il me
favoriser de deux billets de Dames
pour la séance de demain mercredi
dans une bonne Tribune.

Monsieur le Duc Decazes obligera
beaucoup son dévoué collègue

C^{te} de Roubilly

ce mardi 1^{er} Septembre

Monsieur Le Duc.

je me serois empressé, d'après votre invitation, de me réunir à vos collègues pour rendre les derniers devoirs à celui qui vient de nous être enlevé. mais l'état de ma santé ne me le permit malheureusement pas. souffrant depuis dix à douze jours, je n'ai même pu assister le dimanche dernier aux prières de la chapelle, excepté prandi, où j'ai fait un effort pour remplir ce que je regardois comme un devoir sacré.

Je vous prie, Monsieur Le Duc, d'agréer mon excuse, et l'assurance de
ma haute considération.

De Bellemeuse

3 juillet 1836.

M. le Duc de Casan
grand Secrétaire
de la Chambre des
Pairs.

Montpellier 28 avril 1836.

25

Mon cher Duc

Je ne croyais pas tarder aussi longtemps à aller
vous rejoindre ; mais vers les premiers jours de ce mois,
au moment où je faisais mes préparatifs de départ,
j'ai été saisi d'une équinancie assez forte dont il a
fallu me guérir. Je suis maintenant bien remis et
disposé à me mettre en route dans peu de jours, de
manière à arriver le 3 ou le 6 de mai. Je joins
d'avance mes vifs souhaits que j'aie à vous revoir
après une aussi longue séparation, et de me trouver
dans une situation qui me permettra des relations
si agréables et si fréquentes avec vous.

Je vous prie de vouloir bien donner ordre que les
lettres qui pourront m'être adressées, soient envoyées
au logement que j'ai choisi à Paris, M. Ventadour, 16.
Je vous prie, Mon cher Duc, de croire au
témoignage de mes sentiments de dévouement et
d'affection bien sincère.

Le Gén.^l Comptour

P.S. Avez-vous aussi la bonté
d'ordonner que la lettre soit
soit déposée chez M. Ventadour n. 4.


je fais mes adieux à mon ancien
 Condisciple et cher collègue de nos,
 en lui disant combien j'aurais de
 plaisir à avoir une bonne fortune
 le conduisit à Nantes et à l'y recevoir

Son ancien collègue, tout
 à lui de cœur
 M^e. Duval

12 juillet 1834

Le^{te} bouquet arriva
l'homme de pied
Monsieur De Noë a
huit heures 1/2 ce soir.

Mardi 13. X^e



Mes cher ami, voyez me ferez plaisir si
 vous voulez bien donner des ordres pour
 faire placer dans une bonne tribune une jeune
 petite statue à moi, étudiant en droit,
 porteur de ce billet.

fait à son

P. P. P.

dimanche 11.

2^{me} Division militaire.

Mon cher collègue

Mille lettres à écrire, des occupations,
de tous les côtés, m'ont empêché
de vous répondre plutôt, votre
bienveillance qui les reprend le
bien tout, vous rendra l'indulgent
sur mes retard pour le tout
que je regrette vivement.

J'ai vu votre protégé Monsieur
le docteur Dupron au 10^e de Brassat²
que j'ai un peu vu à Mulhouse
et se me suis assis de tout mon
cœur, à vos sentiments pour lui,
c'est d'ailleurs un homme de
mérite, bien noté et considéré
à son époque, vous pouvez

Nous avons d'aller grands
 D'après les Représentations
 de la faculté de Théologie de
 Bourges, ce j'ai été en ce moment
 et d'affaire avec M. de Chevres.
 Le Doyen a ses raisons qui quand
 l'affaire sera un peu avancée, il ne
 fera rien faire à la loi, car autant
 vaut le Doyen, autant vaut la
 faculté. Il n'y a aucune objection contre
 M. ~~de~~; mais il n'a pas son
 de réponse décisive en la faculté. Il ne
 fera rien sans en avoir préalablement
 conféré avec ses collègues et avec ~~de~~ de la loi.

Paris rue de Grenelle St Germain N.º 26 ce 20 fevrier 1496³¹

Monsieur Le grand référendaire,

arrivé avant hier soir à Paris, avec le désir de
prendre part aux travaux de la chambre dont j'espère
pouvoir suivre les Bances avec assiduité, j'e me suis
présenté hier chez vous et chez Monsieur le président
pour vous offrir mon hommage à l'un et à l'autre
et pour vous prier de m'indiquer le jour ou je
pourrai me présenter à la chambre des pairs afin
d'y prêter mon serment et d'y être admis.

Je suis avec respect Monsieur le grand
référendaire

Votre très humble et très obéissant
serviteur et collègue

M. de Mirouze.

Paris le 4. mai 1841.

32

Monsieur le Comte

Il me sera impossible de me rendre,
Demain, soit à la Commission des
Circonscriptions Territoriales, soit
à la Chambre. J'ai été retenu
ailleurs. Il me semble que
M. Def. Rigaud pourrait faire
son rapport Demain, ainsi
qu'on voit, et l'on indiquerait
le moins à la séance
qui suivra celle de mercredi.
La Chambre voterait ensuite,
dans une séance subséquente,
un par un seul scrutin, sur

1871

Les six projets de loi, dont
aucun ne me paraît souffrir
difficulté.

Je soumetts mon observation
à votre sagacité.

agréé, Monsieur le
Comte, à l'hommage de mon
affectionné dévouement

J. P. de la Roche-Saint-André



Limoges le 15 Mars 1642

33

Mon cher collègue .

J'ai causé avec Monseigneur l'évêque de Limoges de l'abbé de Laurent curé de Meusac et je vous rends, mot pour mot, l'opinion du prélat:

- 11 L'abbé de Laurent est un bon ecclésiastique contre lequel il n'y a
- 11 aucun sujet de plaintes; il a les moyens et la aptitude pour
- 11 diriger une paroisse ordinaire; mais pour une cure élevée ou
- 11 toute autre destination supérieure, il n'auroit peut être par
- 11 des dispositions et qualités désirables.

Monseigneur l'évêque a ajouté qu'il se prêterait à lui faciliter son ordi-
dans tout autre diocèse.

Je n'en ai point personnellement l'abbé de Laurent j'en ne puis
en de dois rien ajouter au jugement qu'en porte son supérieur, mais j'en désire
que vous y trouviez une bonne justification de l'intérêt que vous lui portez.

J'espère vous rejoindre au Luxembourg à la fin de janvier, forcément
retenu jusques là par une vente de biens considérables où je me trouve

Monsieur

de vous de voir par le
France.

Paris.

Baron de Barante.

mon cher ami je vous ai cherché à la messe
sans vous trouver, et j'y ai un beaucoup de regret.
envoyez moi je vous prie deux billets pour le

jour où je lirai l'éloge de M. de Talleyrand, ce
qui sera la première séance de plus
rien

royez vous bien pour faire dire chez M. de Talleyrand
qu'il y aura demain cet éloge et qu'il faudra
l'imprimer tout de suite et m'envoyer sans

travaux d'écriture

avec cordons

le 19 juin 1839

37

Monsieur et très honoré Collègue,

J'ai l'honneur de vous adresser un exemplaire
de mon Rapport sur l'affaire de la Révolte
du 12 mai dernier. vous avez eu la bonté de me
dire que vous l'avez écouté avec quelque intérêt.
veuillez conserver cet exemplaire comme un gage
des sentimens affectueux de votre dévoué Collègue

Méribon

à Monsieur Le comte de Noé, pair de France

Bayonne 16 aout 1836.

monieur Le comte et Cher Colligue,

Je m'empresse de répondre à la lettre
que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer par
me recommander monieur le capitaine Victor
De la Moussaye. Je passerai dans quelques jours
l'inspection de la nouvelle légion étrangère et
je verrai ce qu'il me sera possible de faire en faveur
de cet excellent officier; je serai heureux de trouver
cette occasion de faire une chose qui vous soit agréable
et à laquelle vous parairez attacher un intérêt tout
particulier.

recevez, monieur le comte et Cher Colligue,
l'assurance de mes sentiments très distingués,

Le lieutenant Général

Pair de France

C^{te} Mouton

le comte de Noé pair de France (ste de noé J^{te})

Paris le 15 mai 1845.

Monsieur,

Je suis bien aise avant de partir
pour Grenoble, de vous recommander
la confection de la copie de mon
portrait que, vous m'avez promis
de m'envoyer dans deux mois
d'ici, ou peut-être plutôt. Je désire
bien que ce terme ne soit pas allongé
et de là qu'il pourra soutenir le
voyage. Je vous serai obligé de le
faire mettre à la diligence, à mon
adresse à Grenoble, (j'espère) bien
entendu que je serai chargé des
frais d'emballage que je vous payerai
en même temps que les deux cadres.

Recevez, monsieur, mes salutations amicales
Le Lieutenant général, Paris de France

C^{te}
Marchand

Alger le 7 février 1840

43

Monsieur & cher collègue,

J'ai en ceptaisi veron votre féli à son
arrivé à alger et d'apprendre particulie
vos nouvelles. Le hazard l'a ptai sou
me ordie dans une petite expédition
que nous venons de faire: malheureuse
ment pour lui comme pour moi, l'ennemi
se sent par montai. Soyez ben assuré
que je reporterai sur lui une partie
de l'affection que j'ai pour le pû

Votre affectueux collègue
J. C. Fabron

Extrait du rapport du 30 avril 1836 44
Chambre des Pairs

M^r Mouries --- La Corvée a une telle ressemblance avec la prestation
en nature, que dans un ouvrage publié récemment, un Conseiller
d'Etat en service ordinaire, qui est inspecteur général des Ponts
& Chaussées et qui par conséquent connaît parfaitement la
matière sous les points de vue théorique et pratique,
s'exprime ainsi:

- » les nombreux abus de l'ancienne Corvée sous les Rois Royaux
- » ont remplacé la loi de plusieurs Circulaires du dernier Siècle;
- » et le mot de Corvée était devenu si odieux que lorsqu'il a
- » fallu la rétablir pour la Confection ou l'entretien de chemins
- » vicinaux, la loi fut servie des termes prestation en nature.

Extrait de M^r Tardieu de Vauxclaire

Paris, le 30 Janvier 1838

Ministère

de la Marine

et des Colonies.

Direction des colonies.

Bureau de législation
et d'administration

Monsieur le Comte, j'ai l'honneur
de vous prévenir que, sur votre proposition,
j'ai nommé M. Alph. de Montholon,
lieutenant au corps royal d'Etat-major,
membre de la commission que vous
présidez, et qui a à s'occuper de l'organisation
administrative de nos possessions de l'Inde.

Je donne directement avis de cette
décision à M. de Montholon.

Recevez, Monsieur le Comte,
l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le Vice-Amiral, ministre secrétaire
d'Etat de la marine et des Colonies

Armand

M. de Montholon de Nacé

Monsieur le Comte,

Je n'ai pu répondre plus tôt à la lettre que vous m'avez
faite l'honneur de m'écrire pour me recommander M. le
Commandant Dupont, parce que je ne pourrais vous
encombrer ce que les circonstances m'auraient permis d'offrir
en sa faveur, qu'après la fin du travail de l'inspection
dont j'ai été chargé. J'en ai hâte de vous dire
aujourd'hui que M. Dupont est un officier très méritant
et que son dernier rapport j'ai été charmé de le
placer au premier rang, pour le grade de Lieutenant Colonel.

Je profite avec plaisir de cette occasion pour vous prier
d'agréer l'assurance de la haute considération avec
laquelle j'ai l'honneur d'être

Monsieur le Comte

Marseille

le 22 X. 1837

Votre très humble et dévoué
serviteur

Amédée de Serres

J

Comte de Hoë, Paris France.

L'Amiral Roussin Paris 31 Mars 1840.

Je suis par la Recommandation
de M. le Duc de Broglie, le Ministre
de la Marine après avoir pris les
Renseignements, j'ai assuré qu'aucune
place n'est vacante dans les Bureaux
de l'Administration centrale; il se
doit y introduire au moins par
l'intermédiaire de M^r de Tharou. tout ce qui
peut faire le Ministre est de
prendre note de la recommandation
de M. de Broglie et de M. de Cte
de Noc et de se la faire présenter
à la première occasion qui pourra
s'offrir.

Roussin

à M^r de Cte de Noc.

Mon cher comte

Vous aviez eu la bonté de me donner
une bouteille de madère pour
échantillon, je l'ai goûtée et
l'ai trouvée parfaite; mais en faisant
la visite de ma cave je me trouve
encore possesseur de plus de 60
bouteilles de ce même vin dont
je vous envoie en échange de la
votre une de vin que j'estime
& trouve de précieuse, j'aurais
eu des excuses à votre obligeance, si
ma provision ne m'eût été
madame étant malade, j'ai
le regret de ne pouvoir donner
à dîner comme je le desirois.

Je ne pourrais aller ce soir
au Luxembourg, ayiez la bonté de
faire agréer mes excuses et mes
hommages

Monsoir, cher comte, mille
compliments affectueux

Ce jeudi 4. J. M. L'avaignac

Monsieur le Comte,

Deux dames de Bouleste qui font chez moi, Madame de Laburthe
et sa fille, desirant fort pouvoir entrer à l'exposition, Lundi prochain
24 de ce mois. Vous m'obligeriez beaucoup, si vous pourriez me
procurez deux billets pour ce jour là.

Vous m'obligeriez aussi beaucoup de me dire, si je pourrai
accompagner ces dames et entrer avec ma médaille.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Comte et honore' Collègue,
l'assurance de ma haute et respectueuse considération.

Le pair de France,

Mouquiers }

Rue de la Harpe, 11.

Mon cher collègue

Suivant votre indication j'ai profité de l'obligeance
de M. De Chateaugiron pour votre affaire
j'avais déjà fait sa connaissance lorsqu'il en vint
me remettre votre lettre puis j'avais habillé
son hôtel à Rennes, lorsque j'y commandais
en 1808. c'est un excellent homme que j'aime
déjà parce qu'il parle de vous avec toute la
courtoisie que vous méritez si bien, un vieil
parent qui a servi près de moi en Espagne, qui
est retiré et qui fait mes petites affaires
d'intérêt à Paris, aura quelques papiers de ce
genre à m'envoyer très incontinent, j'en charge
de V^{re} remettre sa missive, bien persuadé que
vous aurez la bonté d'user de la voie de journal

pour me la faire parvenir, mais dites moi si je
dois enlever la voie de N. préférent. y a t'il
quelque motif plausible pour cela, il me semble
que ce moyen est encore plus commode pour
vous.

J'ai toujours eu hâte de Nice, j'écris à
côté de ma fenêtre ouverte. L'air est superbe
les machines seules un tourmentant et
les maistrisaires sont encore de rigueur

les améliorations politiques penchent
tout doucement. Vous ne croiriez pas qu'il y a des
lettres d'été et de Noël distribuées les fêtes et les
dimanches, ce sera fâcheux. à commencer
le 28. ce mois que cette absurdité cessera
quant à la lecture des j. Pourriez vous dire que
1848 - est probablement pas pour la
publication de tous - il y a à cela des
choix assez singuliers. j. et les débats

n'entre pas - en la poste est reçue
je ne vais en dire pas la cause
à l'étranger. il est de bon pour et tout
respecter mille amitiés cher ami
et aux doctes. je suis enchanté que vous
puissiez embrasser de votre air. Votre
brave africain je suis bien reconnaissant
des bons souvenirs de l'ami Caraignat
dites lui je vous prie mille choses
affectueuses pour moi. Votre tout
dévoté C. F. H. H. H.
Nice le 26. 9. 47.

Paris le 6 août 1847

Monsieur le Comte,

Un de vos compatriotes M^r
 Sabathier de Miranda a été
 nommé un an et demi instituteur
 de Paray Douvillers. C'est
 un jeune homme très bien
 écrivain. Né à Paris un petit
 emploi qui lui laisse beaucoup
 de temps libre, il voudrait
 l'utiliser en donnant des
 leçons; si vous pourriez lui
 expliquer vos tentatives
 en véritable service, vous
 le rendriez aussi aux gens
 qui s'adresseraient à lui
 votre tout dévoué
 Barthélemy

Présidence du Conseil.

Louis-Philippe, Roi des Français,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur le rapport du Président de Notre Conseil Ministre
Secrétaire d'Etat de la Guerre,

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Article 1.^{er}

Est élevé à la dignité de Grand Officier dans l'Ordre
Royal de la Légion d'Honneur M. le Comte de Noé,
Pair de France.

Article 2.

Le Président de Notre Conseil, Ministre Secrétaire d'Etat
de la guerre et Notre Grand Chancelier de l'Ordre Royal
de la Légion d'Honneur sont chargés chacun en ce qui le
concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné au Palais des Tuileries le seize juillet mil huit
cent quarante cinq.

Signé Louis Philippe.

Par le Roi :

Le Président du Conseil Ministre Secrétaire d'Etat de la Guerre

Signé Maréchal Duc de Dalmatie

Pour ampliation

Le Président du Conseil
Ministre Secrétaire d'Etat de la Guerre,

M. le Duc de Dalmatie

Kalk



Loban



le duc d'Estree







Mal Maison

42

























CHAMBRE DES PAIRS.

IMPRESSIONS

N° 72.

1826.

Séance du 19 avril 1826.

OPINION

DE M. LE COMTE DE NOE,

Sur le projet de loi relatif à la répartition de l'indemnité stipulée en faveur des colons de Saint-Domingue.

MESSIEURS,

Quoique je n'aie pas l'habitude de monter à cette tribune, je crois devoir cependant l'aborder dans cette circonstance pour y défendre les droits et les intérêts d'une classe de Français, qui, par ses malheurs, mérite bien votre bienveillance.

Je réclame donc pour moi votre indulgence, et espère que vous daignerez m'accorder votre attention.

Je ne viens pas ici discuter sur les droits que pouvoit avoir la Couronne de traiter avec le gouvernement actuel de Saint-Domingue; le noble rapporteur de votre commission a si bien établi ces droits, qu'il ne me reste que peu de choses à dire sur ce point.

Je suis aussi intimement persuadé que lui, que, dans cette transaction, le Roi a fait, je ne dirai pas ce qu'il devoit faire pour l'intérêt de la France, son honneur et son commerce; mais je dirai aussi plus

(3)

avoient tout perdu. Il renouvela donc les propositions, et prit des mesures qui devoient enfin assurer le succès de cette nouvelle tentative. Cette négociation conduite avec dignité et sagesse réussit complètement, et nous avons tous été surpris de ses résultats. Sa Majesté a fait reconnoître ses droits, son autorité, et obtenu 150 millions pour indemniser les infortunés colons. Rendons grâces à Charles X de tout ce qu'il a fait dans cette occasion, et tâchons de remplir les vues de ce bon Prince qui, comme il a daigné l'annoncer du haut du trône, desire fermer les dernières plaies de la révolution. Nous connoissons tous son cœur et sa sincérité; il nous saura gré de l'avoir secondé, en rendant la loi qui nous est proposée, aussi bonne et aussi favorable que possible pour les anciens propriétaires de Saint-Domingue.

Ces malheureux, expulsés de leurs biens par la plus terrible des catastrophes, furent forcés de chercher un asile dans différents pays. Privés de toutes ressources et n'ayant sauvé que la vie, ils se virent obligés d'accepter des secours étrangers, sans lesquels ils n'auroient pu exister.

La restauration des Bourbons au trône légitime de leurs aïeux, rappela en France ces colons, qui toujours Français n'avoient jusqu'alors pu rentrer dans leur seconde patrie. Ils quittèrent les pays étrangers qui leur avoient accordé asile et protection. J'en connois qui, dans cette position, auroient mieux recevoir le modique secours accordé aux colons par la France, que de jouir de l'aisance à l'étranger. Eh bien, Messieurs, telle a été la conduite des habitants de Saint-Domingue. Les a-t-on jamais entendus murmurer, et

propriété. Ce gage est donc la représentation du sol, et le bien propre du colon, et non celui du créancier; le Roi, dans son ordonnance, dit que c'est pour indemniser le propriétaire de biens-fonds. Le président Boyer le répète lui-même; c'est ce propriétaire qu'il veut satisfaire, et envers lequel il veut se libérer. D'un autre côté, le Roi voulant que ceux qui ont des droits égaux soient traités de la même manière, l'article 9 de la loi porte que le dixième des créances dues par les colons sera prélevé sur le dixième à payer aux ayants-droit à l'indemnité. Rien n'est plus juste et plus équitable. Le colon et le créancier sont placés dans la même catégorie, ils ont chacun leurs dixièmes; mais que l'on s'arrête là, et que l'on n'invoque pas le droit commun dans une loi qui elle-même est une exception formelle à ce droit commun.

Tout dans cette loi est exception, depuis le commencement jusqu'à la fin, comme la catastrophe que vous voulez adoucir par l'indemnité est unique dans les annales de l'histoire. L'on a dit, dans l'autre Chambre, que le colon se trouve dans la même position que l'incendie de Salins; cette idée est fautive, qui de vous n'en verra la différence. Le colon a tout perdu par le fer et le feu, sans pouvoir même sauver la moindre chose de sa propriété, soit mobilière ou autrement; il a tout perdu hors la vie. Au moins l'incendie de Salins s'est-il trouvé de suite environné de générosité, et de bienfaisance. Toute la France n'est-elle pas venue spontanément à son secours pour réparer ses pertes? Il n'y a nulle comparaison à faire entre eux. Son malheur sans doute est grand, mais Salins renaitra sous peu de ses cendres, tandis qu'à jamais le colon a

sons qui ne peut émaner de vos Seigneuries. Il faut que la loi soit précise et claire, qu'elle ne donne pas lieu ou matière à discussion. Sans cela, le colon verra bientôt disparaître le montant de son indemnité en frais judiciaires.

Honneur soit rendu à une des villes des plus commerçantes de France, qui, malgré les pertes considérables qu'elle a éprouvées par la ruine de Saint-Domingue, a fait parler ses députés en faveur des colons, nonobstant les créances considérables qui lui sont dues. Un honorable député de la ville de Nantes a fait retentir la tribune de la Chambre des Députés de ces nobles sentiments, avec son éloquence ordinaire, lorsqu'il s'agit de défendre le dévouement et le malheur. Cette ville s'est acquies la reconnaissance de ceux dont le sort est actuellement entre vos mains; et ses malheurs ne l'empêchent pas de compatir à ceux des autres.

Messieurs, la loi qui vous est proposée est une loi de circonstance; l'on ne peut augmenter le fond de l'indemnité, au moins, puisqu'il est tel que vous ne pouvez dans sa répartition qu'accorder une faible indemnité aux anciens propriétaires: assurez-leur donc, après qu'ils auront payé le dixième de leur dette, sécurité pour le reste; qu'ils puissent en jouir en paix sans en rougir, et ne permettez pas qu'ils soient forcés de cacher le restant de leur liquidation, sans jamais pouvoir s'en servir. Ils ont déjà éprouvé tant de malheurs, que vous leur rendrez justice; ils ont cette confiance en vous.

La loi qui vous est soumise finira la tourmente révolutionnaire; et enfin le colon, après trente-quatre ans de misère, bénira le Roi, et vous Messieurs, à qui il devra ce bienfait. Cette mesure sera d'autant

de Saint-Domingue, sur la France, avant 1792, et qui n'ont pu être payées qu'à longues échéances, ou qu'enfin les négociants, pour soutenir leur crédit, ont établi des négociations avec ces mêmes colons, plusieurs années postérieurement. Je demande donc que dans l'article 8 proposé par votre commission l'on retranche ces mots: « Antérieures au 1^{er} janvier 1792. » l'article donc alors seroit conçu en ces termes:

« Le capital des créances, dites de Saint-Domingue, et ayant pour cause, etc. »

Les paroles du Ministre des finances, dans son exposé des motifs du projet de loi, prononcé à la Chambre des Députés le 11 février dernier, me paroissent donner une garantie que l'amendement proposé par votre commission, et qui formera l'article 8 de la loi, ne sera pas repoussé par le Ministère, puisqu'il dit dans cet exposé:

« Enfin, Messieurs, nous avons pensé comme la commission (nommée par l'ordonnance du 1^{er} septembre) que les créanciers des colons ne doivent être autorisés à former saisie-arrêt sur l'indemnité que pour la dixième partie du capital de la créance; n'est-il pas juste en effet qu'après un tel naufrage les victimes d'un malheur commun soient admises à partager, dans la proportion de leurs pertes, les tristes débris échappés à la tempête? l'un doit-il être traité comme si rien n'eût péri; l'autre comme si rien n'eût été sauvé? L'indemnité de Saint-Domingue se réduit, pour les colons, au dixième des propriétés qu'ils ont perdues; réduire aussi également au dixième les droits que leurs créanciers pourront exercer sur l'indemnité, c'est à notre avis un acte de justice qui eût

« n'y a plus de remède, vous avez fait la loi, il faut s'y soumettre. »

Ne perdez pas cette occasion favorable, de bonifier la loi qui vous est présentée.

La crainte d'un renvoi à l'autre Chambre ne doit pas vous arrêter, c'est notre devoir, et notre droit. La Chambre des Députés, en pareil cas, ne pourra qu'applaudir aux motifs qui vous auront déterminés à leur renvoyer cette loi. Rendez justice à qui elle est due, et il vous en restera une satisfaction éternelle.

Je vote pour le projet de loi, tel qu'il nous est présenté par la commission, et avec le retranchement que j'ai l'honneur de vous proposer.

Index de M. M. Les Pairs de France dans les Extraits
Sont dans cet Album.

	Page		Page		Page		Page
Le Maréchal Bude de Reggio	1	Monsi Bertin de Haux	14	Le Duc de Plaisance	27	Le C ^{te} Marchand	41
Le Duc de Choiseul	1	Le Comte de Siguer	14	Le 5 ^{te} Comte Rognot	27	L'Amiral Willaumez	41.
Le Comte Tasher	2	Le Baron Thénard	15	Le Duc de T. Crisq	28	Le Duc de Broglie	42
Monsi Tripier	2	Le Baron Trayer	15	Le 3 ^{te} Comte Guilleminot	28	Le V ^{te} de Joyant	42.
Baron de Malouet	3	Le Comte de Caux	16	Le Duc de Reggio	29	Le Duc de Voiron	43
Monsi Girod de l'ain	3	Le Président Boyer	16	Le Duc de Angoulême	29	Le V ^{te} Schramm	43.
Le Comte D'Erton	4	Monsieur Barthe	17	Monsi Cousin	30	Le V ^{te} d'Albancourt	44
Le Duc Langiacomi	4	Le Comte Beringer	17	M ^{te} Le Duc de Moroguer	31	Le C ^{te} Ferbi de Vaulain	44
Le Maréchal. 6 ^{te} Lobau.	5	Le Duc de Fels Faure	18	M ^{te} Jacqueminot C ^{te} de Ham	31	L'Amiral V. Florant	45
Le Duc de Beauvau	5	Le Marquis de Percy	18	M ^{te} Laplagne Baris	32	Le Duc de Guiche	45
Le Comte de Bouhaye	6	Monsi Humblot Conte	19	M ^{te} Le C ^{te} de Hautbourg	32	Le Duc de S. Sebastiani	46
Le Comte Koediger	6	Le Comte de Montguyon	19	M ^{te} L'Amiral Flalgan	33	Le Duc de G. de Verin	46
Le Duc Comte Pajol	7	Monsi Gautier	20	M ^{te} Bourdeau	33	Le Duc de Lellerman	47
Le Comte de Flahaut	7	Le Duc d'Isrie	20	Le Duc Baron Delort	34	Le Duc de S. S. de S. S.	47
Le Marquis de Laun Marbourg	8	Le Baron Mortier	21	Le Baron de Barante	34	Le Duc de S. S. de S. S.	48.
Le Comte Reinhard	8	Le Comte de Bondy	21	Le Duc de Dornat de S. S. de S. S.	35	Le Baron de Freuille	48
Monsieur Bisson	9	Le Baron de Bony	22	Le Duc Eugène d'Harcourt	35	Le Baron Kouspin	49
Le Baron de Lascaux	9	M ^{te} de Bellemere	22	Le Baron Brun de Villaret	36	M ^{te} de Rapsi	49
Le Comte Florent de Ri	10	L'Amiral C ^{te} Dupère	23	Le Baron Pellet de La Gère	36	Le Duc de S. S. de S. S.	50
Le Duc de Talleyrand	10	Le Duc de Danesmont	23	Le Duc Comte Baudrand	37	Le Duc de S. S. de S. S.	50
Le Duc Comte Gerard	11	Le Comte Christian de Nidde	24	M ^{te} Merilhou	37	Le Duc de S. S. de S. S.	51
Le Comte La Grange	11	Le Duc Comte Gazan	24	Le Duc Comte Harispe.	38	Le Duc de S. S. de S. S.	51.
Le Comte Duchatel	12	Le Comte de Turgot	25	Le Baron Bignon	38	Le Duc de S. S. de S. S.	52
Le Comte de Tailles	12	Le Baron Campredon	25	M ^{te} Bessieres	39	Le Duc de S. S. de S. S.	52
Le Comte de Ferreras	13	Le Baron Maurice Duval	26	Le Comte Desroges	39	Le Duc de S. S. de S. S.	53
Le Duc de Bassano	13	Le Duc Comte Houdlet	26	Le Baron Darriule	40	M ^{te} de S. S. de S. S.	53
				Le Comte Klein	40	Le Duc de S. S. de S. S.	54
						M ^{te} de S. S. de S. S.	54

Suite de l'Index des Pairs
dans cet Album.

	Page
Le G ^{al} Baron Jougand	55
Le C ^{te} Alexis de Priest	55.
Le Vic ^{de} Lusignan	56.
idem	57.
Le Duc de Montmorency	58.
C ^{te} de La Touche Maubourg	58.
M ^r Keratry	59.
M ^r de C ^h Joubert	59.
Le G ^{al} Baron Marbot	60.
Le Vic ^{de} Barthelemy	60.

Noms des Personnages, contenus dans ce Volume.

<i>N^{os}</i>	<i>Noms.</i>	<i>Page</i>	<i>N^{os}</i>	<i>Noms</i>	<i>Page.</i>
1	Le Cte Salvandy, Ministre Instruction Publique	1	27	Le Marquis de Colbert Chabanais	14
2	Le Baron de Schauenburg	1	28	Le Col. de Division Comte Hudelot	15.
3	Le Cte Bignon	2	29	Le Marquis de Turenne	15
4	Le Lieut Genl Baron Doquerceau	2	38	Le Maréchal Comte Molitor	20.
5	L'Amiral Baron de Mackau	3	39.	Le Général Brun de Villant	20
6	M ^r Kératry	3			
7	Le Lieut Genl Baron Frezel	4			
8	Le Duc de Valençay	4			
9	Le Lieut Genl Baron Teste	5			
10	Le Prince de la Moskowa	5			
11	M ^r Fulchiron	6			
12	Le Lieut Genl Baron Durrieu	6			
13	M ^r Cauchy, Secrétaire Archiviste	7.			
14	Le Duc de Noailles	7.			
15	Le Lieut Genl Baron Seigne	8.			
16	Le Marquis de Boissy	8.			
17	Le Lieut Genl Baron Gourgaud	9.			
18	Le Lieut. Genl Baron Fabvier	9.			
19	Le Baron Mounier	10			
20	Le Lieut. Général Baron Petit.	11.			
21	Le Maréchal Marquis de Grouchy	11			
22	Le Lieut Général Baron Heaxo	12			
23	Le Comte de Montalembert	12			
24	M ^r Jayr.	13			
25	Le Baron de Mackau	13.			
26	M ^r Troplong	14.			

Index des Portraits dans ce Volume.

	Page		Page
N ^o 1 M. le C ^{te} de Salvandi	1	N ^o 22. M. le Duc d'Orléans	17
N ^o 2 M. le Baron de Thaurinburg	1	N ^o 33 M. le C ^{te} Philippe de Segur	17
N ^o 3 M. le C ^{te} Bisson	2	N ^o 34 M. le Mar ^{al} Comte Labau	18
N ^o 4 M. le C ^{te} Bon Daguereau.	2	N ^o 35 M. Bisson	18
N ^o 5 L'Amiral Bon de Mackau	3	N ^o 36 M. le C ^{te} de Bouchage	19.
N ^o 6 M. de Keratry	3	N ^o 37 M. le Br ^o de Turenne	19.
N ^o 7 M. le C ^{te} Fozel	4.	N ^o 38 M. le Mar ^{al} C ^{te} Colletot	20.
N ^o 8 M. le Duc de Valency	4.	N ^o 39 M. le C ^{te} Brun de Villerot	20.
N ^o 9 M. le C ^{te} Baron Teste	5	N ^o 40 M. le Duc de Montebello	21.
N ^o 10 M. le Prince de La Moskowa	5	N ^o 41 M. Villamain	21.
N ^o 11 M. Fulehiron	6	N ^o 42 M. le C ^{te} Drouot d'Eslon	22.
N ^o 12 M. le C ^{te} Baron Durrieu	6	N ^o 43 M. le Duc de Castries	22.
N ^o 13 M. de Lauchy, Archevêque	7	N ^o 44 M. le Br ^o Maurice Sual	23.
N ^o 14 M. de Sur de Xanilles	7	N ^o 45 M. Cousin 2 ^e Esp.	23.
N ^o 15 M. le C ^{te} Bon Neigre	8	N ^o 46 M. le Mar ^{al} Marguis Maison	24
N ^o 16 M. le Mar ^{al} de Bespy	8	N ^o 47 M. le Mar ^{al} de Rumigny	24
N ^o 17 M. le C ^{te} Bonfontaud	9		
N ^o 18 M. le C ^{te} Bon Fabvier	9		
N ^o 19 M. le Baron Mourier	10		
N ^o 20 M. le C ^{te} Bon Petit	10		
N ^o 21 M. le Maréchal M. de Souby	11		
N ^o 22 M. le C ^{te} Bon Flaxo	12		
N ^o 23 M. le C ^{te} de Montalambert	12		
N ^o 24 M. Fayr	13		
N ^o 25 M. le C ^{te} Amiral Bon Mackau	13		
N ^o 26 M. de Trepelong	14		
N ^o 27 M. le Mar ^{al} de Colbert (Palmaris)	14		
N ^o 28 M. le C ^{te} de Heudelet 2 ^e Esp.	15.		
N ^o 29 M. le Marquis de Turenne	15.		
N ^o 30 M. le C ^{te} Amiral de Truguet	16.		
N ^o 31 M. le C ^{te} de Guilleminet	16.		



Album

de M. M. Les Pairs de France,
et de quelques Ministres
Par Le Comte de Noé,

3^{eme} Volume.

